

Message à la population de Neyruz Rénovation du restaurant de l'Aigle Noir

Le 6 octobre, le Conseil communal présentera au Conseil général un Message pour expliquer les modifications apportées au projet de rénovation de l'Aigle Noir.

Ces dernières semaines, des habitantes et des habitants de Neyruz se sont émus d'apprendre que, contrairement à ce qui avait été prévu, le Conseil communal avait abandonné l'idée d'installer une cuisine et un restaurant provisoires pour permettre l'exploitation de l'Aigle Noir durant les travaux, qui devraient débuter en 2028.

Le Conseil communal a donc pris la décision d'informer le Conseil général, lors de la séance du 6 octobre, et de répondre aux questions posées par les groupes politiques.

Un projet ambitieux

L'Aigle Noir occupe une place très particulière dans le cœur des habitantes et des habitants de Neyruz. C'est un lieu de vie, de convivialité et de rassemblement. Le Conseil communal en est parfaitement conscient et c'est la raison pour laquelle il a proposé un projet de rénovation et de modernisation plutôt qu'une simple mise aux normes. Le Conseil général a validé ce projet ambitieux le 10 février 2026 en votant le crédit d'investissement de CHF 5'400'000.- pour la rénovation de l'Aigle Noir. L'objectif est d'offrir à la population neyruziennne un établissement rénové, fonctionnel, accueillant et propices aux activités des sociétés locales, sur le long terme.

Renoncement à la cuisine provisoire

À la suite d'une analyse approfondie conduite après le vote du Conseil général, le Conseil communal a renoncé, à l'unanimité, à mettre en œuvre la cuisine et le restaurant provisoires figurant dans le crédit. Les questions de sécurité ont été déterminantes dans ce choix. Le Conseil communal a jugé que la sécurité du personnel et des personnes fréquentant l'établissement ne pourrait pas être assurée durant les travaux. L'analyse a aussi mis en évidence que l'ampleur des travaux ne permettrait pas de poursuivre l'activité dans des conditions acceptables. Maintenir une activité provisoire sur le site serait en outre coûteux et complexe, et prolongerait les travaux d'environ trois mois. Une variante d'installation provisoire sur le site de la Carrida a également été examinée et écartée pour des raisons techniques et financières.

Dialogue avec les tenanciers

Dès sa décision prise, le Conseil communal a rencontré les tenanciers, le 15 juin 2026, pour leur faire des propositions concernant l'avenir. Une autre séance s'est tenue le 14 juillet 2026. Le Conseil communal proposait la prolongation du bail durant l'année 2027, jusqu'au début des travaux, la participation à un groupe de travail et la discussion sur les conditions d'une éventuelle reprise de l'exploitation après les travaux.

Les tenanciers ont annoncé le 31 août qu'ils renonçaient à une prolongation en 2027 et qu'ils s'en tenaient aux termes du bail existant, qui avait été signé pour la période du 1^{er} août 2024 au 31 décembre 2026. Les tenanciers ont également décidé de ne pas poursuivre de discussions avec le Conseil communal sur l'avenir du restaurant.



Le Conseil communal regrette bien sûr de ne pas avoir pu trouver d'accord. Il constate qu'il ne lui a pas été possible de concilier l'intérêt public avec l'intérêt privé de l'exploitant. Mais il conteste avoir fait de fausses promesses. Par respect pour la confidentialité des discussions entamées, il n'a pas souhaité communiquer officiellement avant la décision du restaurateur intervenue le 31 août.

Pas de changements fondamentaux pour les sociétés locales

L'abandon de la cuisine provisoire ne change pas fondamentalement la situation des sociétés locales. L'Aigle Noir continuera à les accueillir en 2027, avec des modalités de service à définir. Et, comme prévu, dès le lancement des travaux, en 2028, elles devront trouver des solutions alternatives pour une durée approximative d'une année. Le Conseil communal s'engagera dans la réflexion sur ces solutions durant la fin de cette année et le début de l'année 2027.

Pas de nécessité de soumettre un nouveau crédit

Dans ses réponses aux questions des groupes politiques, le Conseil communal a reconnu qu'il aurait pu prendre conscience plus vite de l'impossibilité d'exploiter une cuisine et un restaurant provisoires durant les travaux.

Le Conseil communal a aussi donné des précisions sur les aspects juridiques de sa décision. Il a sollicité divers avis sur sa marge de manœuvre dans ce dossier, auprès de la Préfecture de la Sarine, du Service des communes (SCom) et d'un avocat. Au terme de ces échanges, il a considéré que les changements apportés ne modifiaient pas substantiellement le projet et qu'il n'avait donc pas la nécessité de soumettre un nouveau crédit au Conseil général. Il a pris la décision d'informer officiellement ce dernier le 6 octobre, avec un Message rédigé dans un souci de transparence institutionnelle et de loyauté envers le souverain communal.

Le Conseil communal se tiendra à la disposition des membres du Conseil général pour répondre à toutes leurs questions lors de la séance du 6 octobre 2026.

Le texte intégral du message est disponible sur le site de la commune :

[Message 2026-](#)

[98 Modernisation et mise aux normes sanitaires et de sécurité incendie du bâtiment de l'Aigle Noir 1.pdf.](#)